

La campagne sur la fusion Bagnes-Vollèges lancée

TERRITOIRE Le comité de pilotage de la fusion a présenté hier les contours de la future commune. La votation est agendée au 10 février 2019. Si le oui l'emporte, Val de Bagnes verra le jour au 1^{er} janvier 2021.

PAR SOPHIE.DORSAZ@LENOUVELLISTE.CH

La campagne en vue de la fusion Bagnes-Vollèges est lancée. Le comité de pilotage (Copil), composé des présidents, vice-présidents et secrétaires des deux communes, l'a annoncé lundi matin à la presse. Cette décision fait suite aux sept soirées citoyennes mises en place sur les deux communes et qui ont permis d'adapter le prérapport de fusion. Les citoyens seront appelés à voter sur cet objet le 10 février 2019. D'ici là, des brochures d'information seront envoyées et des cafés citoyens organisés.

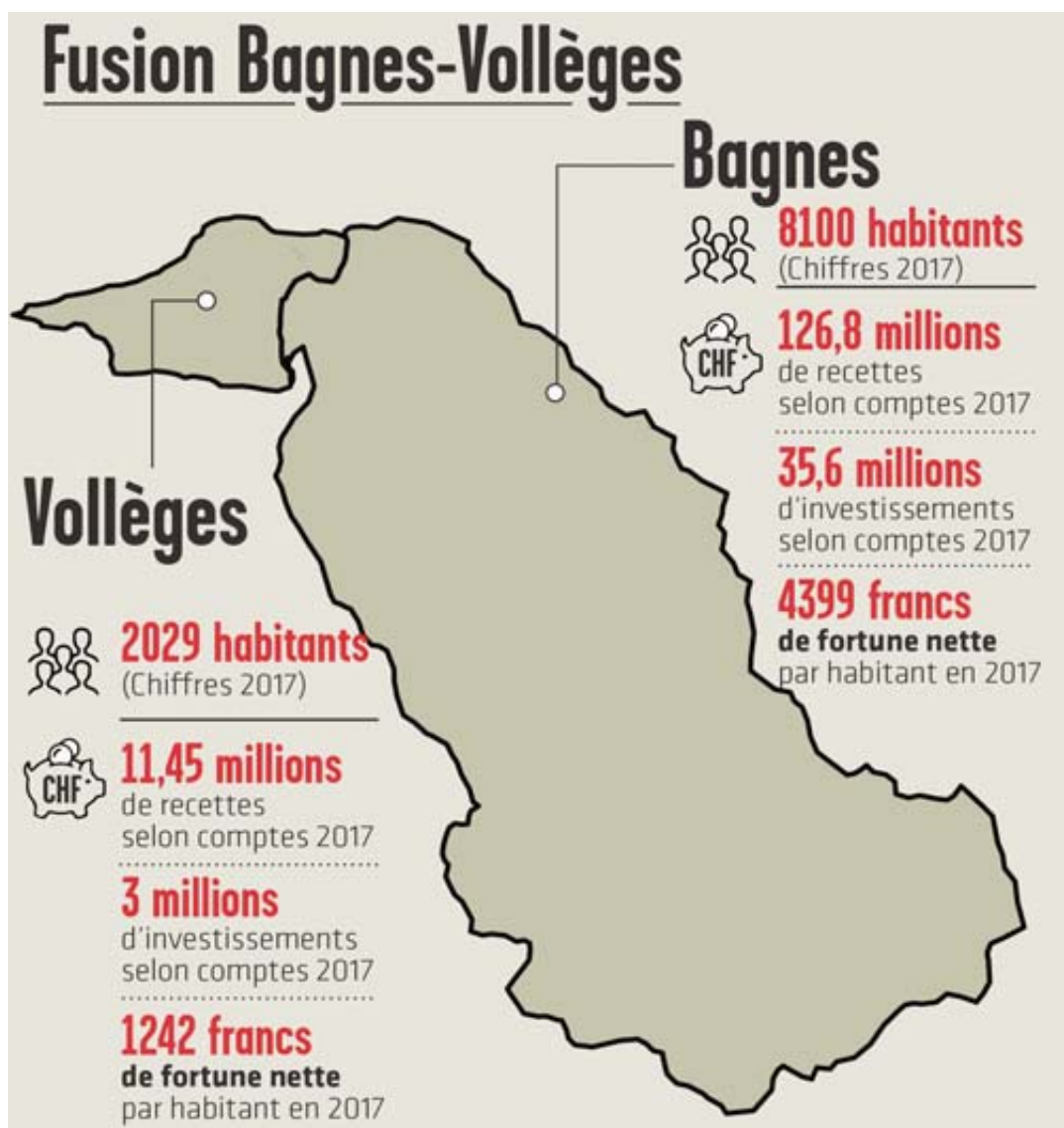


“Les villages garderont leur identité. La preuve, Bagnes a huit fêtes patronales.”

ÉLOI ROSSIER
PRÉSIDENT DE BAGNES

Nom de la nouvelle commune: Val de Bagnes

La nouvelle commune fusionnée prendrait le nom de Val de Bagnes. «Ce qui fait sens en termes historique et géographique, car la vallée démarre à la frontière de la Dranse à Sembrancher», annonce le Copil. Les villages garderaient leur nom et leur identité, thème qui a largement été discuté lors des soirées citoyennes. «Nous entendons la crainte de



INFO NF

certaines Vollégeards de voir leur commune diluée dans la nôtre, mais ça ne sera pas le cas. Pour preuve, Bagnes a 19 villages à l'identité propre et huit fêtes patronales», a souligné Eloi Rossier, président de Bagnes.

«Cette fusion n'est pas obligatoire, mais nous voulons prendre les devants pour créer une entité forte sur le plan politique, social et territorial et pour cela, il faut prendre des risques et accepter que les frontières soient repensées», a

ajouté Christophe Maret, président de Vollèges. Les armoiries de la nouvelle commune présentées lors des soirées citoyennes ont été vivement débattues. Le Copil annonce qu'elles sont en cours de révision.

9 conseillers communaux, 45 conseillers généraux

Sur le plan organisationnel, la nouvelle entité serait formée d'un Conseil municipal de neuf membres et d'un Conseil général de 45 élus. Légalement, il ne sera pas possible d'octroyer des quotas de sièges à un village en particulier. «Il incombera aux partis politiques de présenter des candidats issus des deux communes pour assurer leur représentativité», a informé Eloi Rossier. Au chapitre des finances, le coefficient d'impôts, la taxe



“Pour créer une entité forte, il faut oser repenser les frontières.”

CHRISTOPHE MARET
PRÉSIDENT DE VOLLÈGES

sur les eaux et les déchets ainsi que les subventions seraient repris du modèle bagnard, ce qui impliquerait un avantage financier pour les citoyens de Vollèges à l'exception de leur contribution pour l'eau.

Un contrat de fusion élaboré après le vote

Lors des rencontres citoyennes, la population a également souhaité qu'un contrat de fusion soit élaboré. Si le oui l'emporte dans les urnes en février,

LES CHIFFRES CLÉS DE LA NOUVELLE COMMUNE

- 10 559 habitants
- 30 193 hectares
- 9 conseillers municipaux
- 45 conseillers généraux
- 257 employés communaux

une seconde votation aura donc lieu. «Cela n'est pas obligatoire, mais c'est une procédure juridique. Le contrat de fusion reprend les éléments essentiels du rapport de fusion», a informé Etienne Mounir, directeur du bureau d'études SEREC spécialisé dans le conseil aux communes. Concrètement, ce contrat donnerait l'assurance aux citoyens que les contours de la nouvelle commune tels que discutés avant le vote de principe seront respectés par les nouvelles autorités.

La question de Chemin-Dessus reste ouverte

Quant au village de Chemin-Dessus, fortement lié aux infrastructures scolaires de Martigny, le président de Vollèges a informé qu'en cas de fusion ces liens sont garantis. Aussi, dans un deuxième temps, des démarches pour rattacher ce village à la ville seraient entreprises avec toutes les parties prenantes. «Le comité de pilotage rencontrera la présidente de Martigny avant la fin de cette année pour analyser les variantes de développement possibles», a conclu Christophe Maret.

Un nouvel écrin pour les pompiers du site chimique

MONTHEY Les entreprises bénéficient d'une nouvelle caserne de pompiers. Les travaux auront coûté plus de 8 millions de francs.

«Cet investissement démontre l'attachement des entreprises du site vis-à-vis de la communauté locale. En ce sens, c'est un signal fort émis par des partenaires désireux d'investir sur le long terme.»

Directeur de Cimo, Mauricio Ranzi a inauguré, ce lundi, la nouvelle caserne des pompiers du site chimique de Monthey. Coût: un peu plus de 8 millions de francs. Une somme à la charge de BASF et de Syngenta. «Ces sociétés font face à leurs responsabilités en matière de sécurité, tant au niveau hu-

main que structurel», poursuit-il. Construite en 1948, l'ancienne bâtisse était devenue obsolète et ne répondait plus aux normes sismiques. Elle sera démolie en 2019 dans le cadre du projet terminal-rail.

Solution optimale

La nouvelle structure a vu le jour à la rue des Produits, juste derrière le restaurant. «L'endroit est idéal, à proximité directe du centre médical avec lequel nous collaborons étroitement puisque nos pompiers assurent aussi des

interventions sanitaires», poursuit notre interlocuteur, dont l'entreprise était le maître d'œuvre d'un chantier qui aura duré quinze mois.

La caserne regroupe les véhicules, les locaux d'entretien et de vie pour les professionnels (ils sont cinq de permanence 24 h/24), des salles de conduite, une centrale d'alarme centralisée, et le centre de commandement de gestion des événements majeurs. «C'est une solution optimale», résume Mauricio Ranzi, tout sourire.



La nouvelle caserne est désormais prête à l'emploi. LDD

Intervention en trois à quatre minutes

Le projet «NOCA», pour nouvelle caserne, date d'une décennie. En 2008, un concours d'architecture avait été lancé pour un bâtiment qui devait regrouper les corps de sapeurs-pompiers du site et de la ville. Depuis lors, la construction prévue d'une caserne pour les

communes de Collombey-Muraz et de Monthey à Pré-Loup a modifié la donne. «L'endroit est un peu trop éloigné pour que nous puissions nous y installer. Nous nous devons de garantir une intervention en trois ou quatre minutes», explique Mauricio Ranzi. «Ce n'est pas jouable. Et surtout, on ne pouvait pas attendre.»

Collaborations maintenues

Le CSI-C (centre de renfort chimique) compte 26 professionnels, dont huit nouveaux, 36 miliciens et douze membres du groupe sanitaire d'intervention. Une convention le lie à Monthey et à son CSI-A. Les deux corps se prêtent main-forte en cas de besoin. **FZ**